

Direction départementale des territoires
Service Environnement

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Arrêté n°PN-2024-28 portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de désamiantage et de démolition de 16 logements situés Résidence Massenet sur la commune de Marle

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Par une demande déposée le 30 novembre 2023, CLESENCE a déposé un dossier de demande de dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.

CELENCE fait cette demande dans le cadre d'un projet de désamiantage et de démolition de 16 logements situés Résidence Massenet sur la commune de Marle.

Le dossier de complétude a été transmis par la société CLESENCE le 6 décembre 2023.

Les espèces concernées sont :

Oiseaux :

Hirondelle de fenêtre – Delichon urbicum.

La dérogation est demandée jusqu'au 31 décembre 2028 à compter de la date de signature de l'arrêté.

2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 – Avis du Conseil Scientifique Régional de Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le dossier a reçu un avis favorable sous conditions du CSRPN en date du 12 février 2024.

2.2 – Modalités de la participation du public sur le projet d'arrêté

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-2 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné d'une note de présentation a été rendu accessible au public, pendant 15 jours, sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public a pu envoyer ses observations pendant cette période, soit du **25 mars au 8 avril 2024 inclus**, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon – 02 011 LAON Cedex

3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

À l'occasion de la participation du public organisée, aucune observation n'a été formulée sur le dossier.

4. CONCLUSION

Le projet de décision soumis à la participation du public du **25 mars au 8 avril 2024 inclus**, reste inchangé.

Fait à Laon, le **10 AVR. 2024**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires,



Vincent ROYER